

## APPEL À CANDIDATURE

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3, L.143-7-2 et R.142-3  
du Code rural et de la pêche maritime

### EXEMPLAIRE A AFFICHER DES RECEPTION

Date d'envoi par la Safer 23/12/2025  <b>Date du jour d'affichage en mairie</b> <i>30 décembre 2025</i>	<b>Signature et cachet de la mairie</b> valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours  Le Maire, Christian BERTHOLLIER  
---	---

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

#### Dossier AS 73 25 0197 01

- Surface totale : 1 ha 74 a 46 ca dont surface cadastrée en bois : 67 a 39 ca
- Bâtiment : Habitation
- Situation locative : Libre

Commune : LE PONT-DE-BEAUVOISIN - Surface sur la commune : 1 ha 74 a 46 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	Nature Cadastrale	Zonage	Bio
5052 CHE DU CROIBIER	A	0101				5 a 81 ca	Sols	A	Non
CROIBIER	A	0102				1 a 58 ca	Jardins	A	Non
CROIBIER	A	0103				5 a 98 ca	Vignes	A	Non
CROIBIER	A	0104				66 a 60 ca	Prés	N	Non
CROIBIER	A	0105				67 a 39 ca	Taillis simple	N	Non
CROIBIER	A	0106				21 a 50 ca	Terres	N	Non
CROIBIER	A	0107				5 a 60 ca	Prés	N	Non

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **23/01/2026** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à [direction73@safer-aura.fr](mailto:direction73@safer-aura.fr) (voire par écrit postal).

Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 40 rue du Terraillet, 73190 ST BALDOPH - Mail : [direction73@safer-aura.fr](mailto:direction73@safer-aura.fr).

**CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDÉRÉ  
COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.**